



Nombre de membres en exercice : 15  
 Présents : 8  
 Nombre de procurations : 5  
 Absents sans procuration : 2  
 Date de la convocation : 09/12/2025  
 Date d'affichage : 09/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à 19 heures, Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Monsieur Olivier NORMAND.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothée NICOLAS ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Delphine HARDY ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, excusés. Etaient absents non excusés (sans procuration) : Monsieur Bruno GUITTENY et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Madame Valérie BOYER a été nommée secrétaire de séance.

**2-1. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-MARTIN -Avenant 1 au Marché initial : Travaux supplémentaires liés au remplacement de l'assainissement du réseau Eaux pluviales (EP) existant :**

Le marché initial conclu entre la commune de Cheix-en-Retz et l'entreprise CHARIER TP SUD a pour objet les travaux du lot unique-terrassement voirie assainissement EP-de l'aménagement de la Place Saint-Martin.

Après notification en date du 24 octobre 2025, le montant du marché initial s'établit à 448 590,90 € HT.

L'avenant 1 a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires liés au remplacement de l'assainissement du réseau EP existant.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 16,14% sur le montant du marché initial, à savoir :

Marché initial ..... 448 590,90 € HT soit 538 309,08 € TTC

Avenant n°1 ..... 72 388,00 € HT soit 86 865,60 € TTC

Total ..... 520 978,90 € HT soit 625 174,68 € TTC.

Ces travaux sont inclus dans le périmètre d'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines exercée par la communauté d'agglomération.

Par souci d'efficacité et d'optimisation, la commune conserve la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement, y compris sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines, et sollicite la communauté d'agglomération pour qu'elle en assure le suivi technique et la charge financière.

La communauté d'agglomération, dans le cadre de l'exercice de sa compétence eaux pluviales urbaines, assurera le suivi technique des travaux afférents et prendra en charge leur coût.

Au préalable, une convention est conclue entre la commune de Cheix-en-Retz et la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » qui définit l'organisation entre la commune et la communauté d'agglomération, ainsi que la répartition financière.

Dans cette convention, est indiquée la nature des travaux, en l'occurrence l'aménagement de voirie incluant la réhabilitation du réseau pluvial incluant les aspects techniques et financiers de l'opération. Sont décrits les travaux portant sur la réhabilitation du réseau pluvial, comprenant :

- 55 ml de réseaux Ø160 (55 mètres linéaires de réseaux de diamètre 160)
- 90 ml de réseaux Ø200 (90 mètres linéaires de réseaux de diamètre 200)
- 320 ml de réseaux Ø315 (320 mètres linéaires de réseaux de diamètre 315)
- 24 regards de visite

Est spécifié également le montant prévisionnel dû par Pornic Agglo Pays de Retz à la commune de Cheix-en-Retz soit 865,60 € TTC.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

1. D'Approuver l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise CHARIER TP SUD, correspondant aux travaux supplémentaires liés au remplacement du réseau d'eaux pluviales (EP) existant,



2. **De Valider** le montant de l'avenant : 72 388 € HT / 86 865,60 € TTC et par voie de conséquence de valider le nouveau montant total du marché : 520 978,90 € HT / 625 174,68 € TTC.
3. **D'Approuver** la convention avec Pornic Agglo Pays de Retz,
4. **D'Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires.

Extrait Certifié Conforme  
Le 16/12/2025.

Secrétaire de séance,  
Valérie BOYER



Le Maire,  
Luc NORMAND

